# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## droits de l'homme et libertés publiques

Question au Gouvernement n° 3243

### Texte de la question

CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LES ENFANTS SOLDATS

M. le président. La parole est à Mme Michèle Tabarot, pour le groupe UMP.

Mme Michèle Tabarot. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. En collaboration avec l'UNICEF et sous votre égide, la conférence " Libérons les enfants de la guerre " s'est déroulée les 5 et 6 février à Paris. Soixante pays ont pris part à cette rencontre pour tenter d'apporter une réponse humaine au drame intolérable que vivent deux cent cinquante mille enfants soldats à travers le monde.

Ce phénomène n'est pas nouveau. En 1989, le grand reporter Alain Louyot retraçait déjà, dans son ouvrage *Gosses de guerre*, le quotidien des enfants soldats. Presque vingt ans après, malgré des efforts importants entrepris, notamment par la France, la situation reste extrêmement préoccupante.

Comment ne pas être affecté par le drame de cette jeunesse, enrôlée, de gré ou de force, par des chefs de guerre sans scrupules ? Comment ne pas s'indigner lorsque nous savons le sort réservé aux jeunes filles, enlevées, envoyées en première ligne, violées et réduites en esclavage ? Comment rester insensible au témoignage d'Ishmael, cet ancien enfant soldat de Sierra Leone qui, sorti de l'enfer, a pu expliquer lors de la conférence, qu'auparavant tuer était pour lui un geste aussi banal que boire un verre d'eau ?

Dans ce contexte, l'adoption des " engagements de Paris " à l'issue de la conférence témoigne de la détermination de la communauté internationale de mettre un terme à ces pratiques d'un autre âge.

Monsieur le ministre, il est désormais essentiel que ces engagements s'imposent à tous. Comment comptez-vous les faire respecter par les pays coupables, et notamment par ceux qui n'ont pas pris part à la conférence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères.* Madame Tabarot, vous posez certainement là une des questions de politique internationale les plus terribles, puisque, aujourd'hui, entre deux cent cinquante mille et trois cent mille enfants soldats sont enrôlés dans des milices ou des groupes armés.

Ce sujet terrible - car il s'agit d'un crime contre l'humanité - est à l'intersection de deux domaines : les conflits et la pauvreté. Jusqu'à présent, toutes les organisations non gouvernementales, toutes les institutions internationales s'étaient réunies, en particulier au Cap, pour défendre la dignité de ces enfants.

Avec la directrice exécutrice de l'UNICEF, Mme Ann Veneman, j'ai voulu réunir la première conférence internationale politique : soixante pays présents y participaient, dont trente représentés au niveau ministériel.

Les principes que nous défendons sont alors devenus des engagements politiques. Nous voulons instaurer des normes juridiques afin qu'il soit interdit d'enrôler un enfant, tant à des fins sexuelles que militaires. À ce jour, soixante pays ont signé ce texte, afin que ces enfants soldats soient immédiatement libérés et qu'ils puissent ensuite se réinsérer dans la vie de tous les jours. Car, voyez-vous, un enfant soldat, c'est un enfant perdu pour la paix, mais c'est aussi un enfant perdu pour la croissance du continent africain, et donc pour la jeunesse du monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

### Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG3243

**Auteur :** Mme Michèle Tabarot
**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question au Gouvernement
**Numéro de la question :** 3243
**Rubrique :** Relations internationales
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 février 2007
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 février 2007